

(Officiel): Comment calculer le rayon de 20 km autour de votre domicile?

Alors que les <u>règles du confinement et les nouvelles attestations sont désormais disponibles</u>, les déplacements liés à l'activité physique individuelle, à la promenade ou aux besoins des animaux de compagnie seront autorisés dans un rayon limité à 20 km autour du domicile pendant 3h.

Afin de faciliter le calcul de ce périmètre, le site officiel de l'administration française rappelle que l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) propose <u>un outil</u> vous permettant de visualiser aisément le périmètre autorisé à partir de votre adresse et connaître ainsi la zone précise que vous pourrez parcourir avec votre attestation de déplacement.

Pour cela, il suffit de renseigner votre adresse dans la zone de recherche puis cliquez sur votre adresse qui s'affiche dans la liste. La carte personnalisée s'affiche alors avec votre domicile indiqué par un curseur et un cercle vert entourant le périmètre dans lequel vous êtes autorisé à vous déplacer.

N'oubliez cependant pas de vous munir de <u>votre attestation de déplacement dérogatoire</u>. Elle pourra être réclamée en cas de contrôle par les forces de l'ordre et une amende de 135 € sera appliquée si vous n'êtes pas en règle.

Pour calculer le rayon de 20 km autour de son domicile : https://www.geoportail.gouv.fr/actualites/reconfinement-afficher-une-limite-de-20km

Attestation 20 km et 3 heures de déplacement enfin en ligne

Générez votre attestation dérogatoire de déplacement mise en ligne du samedi 28 novembre 2020 en cliquant ci-dessous.



Covid-19 : la situation sanitaire s'améliore en Vaucluse mais...



La baisse du taux d'incidence se poursuit en Vaucluse. Après un pic observé fin octobre (725 tests positifs pour 100 000 habitants), cet indicateur se situait à 177 la semaine dernière. « Ce taux est en nette baisse même s'il diminue moins fortement que durant ces 3 dernières semaines, explique Caroline Callens-Ageron, déléguée départementale de l'ARS-Paca (Agence régionale de santé- Provence-Alpes-Côte d'Azur). Aujourd'hui, il s'élève à environ 150 même si les tests antigéniques ne sont pas encore pris en compte dans ces résultats. »

Le nombre de tests est aussi en baisse, s'établissant à 1200 par jour avec un taux de positivité des tests en baisse de 13,7%. Ainsi, moins d'une personne testée sur 7 est aujourd'hui positive en Vaucluse. Avec 82 clusters actuellement en cours d'investigation par l'ARS, ce nombre est là-aussi à la baisse. Les zones



de la Vallée du Rhône et urbaines (Valréas, Grand Avignon, Sorgues du Comtat, Pays d'Orange, Rhône-Lez-Provence) sont celles les plus exposées.

Enfin, les tests antigéniques peuvent être désormais réalisés dans 14 sites (Camaret-sur-Aygues, Pernes-les-Fontaines, Morières-lès-Avignon, Cavaillon, l'Isle-sur-la-Sorgue, Robion, Le Thor, Velleron, Cheval-Blanc, Pertuis, Vedène, Gargas, Mormoiron et Piolenc) alors que 10 autres centres dédiés sont en cours d'enregistrement (Bédarrides, Entraigues, Malaucène, Saint Saturnin-lès-Avignon, Saint-Didier), Caromb, Avignon, Bollène, Bédoin et Crestet). L'ensemble de ces tests antigéniques peuvent être réalisés dans un cabinet médical, infirmier ou en pharmacie d'officine ainsi que dans un centre de tests dédié, à l'initiative des professionnels libéraux et avec le soutien des collectivités, sous le régime de la déclaration.

« Le virus circule encore. »

« Le virus circule encore, prévient cependant Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse. N'oublions pas que ce seuil de 150/160 correspondait à celui de 'Vigilance renforcée' que l'on a connu à la rentrée dans le département. » « Le virus a eu un impact très fort », confirme la déléguée départementale de l'ARS qui rappelle que « le Vaucluse figurait parmi les 10 départements les plus touchés » lors de cette seconde vague. Par ailleurs, 374 personnes sont actuellement hospitalisées, dont 30 en réanimation et soins intensifs, en raison du Covid en Vaucluse. « Cette diminution permet déjà de reprendre progressivement les autres interventions médicales qui avait été déprogrammée », annonce Caroline Callens-Ageron.

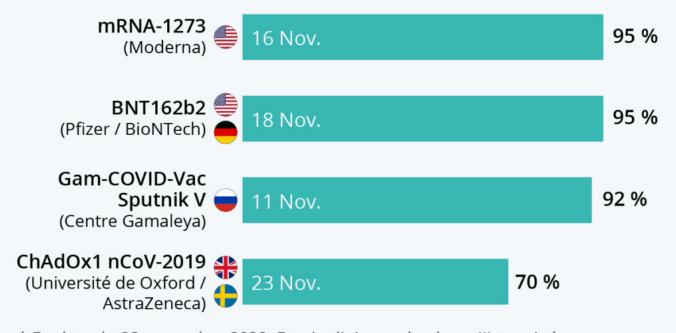
Au bilan, le Vaucluse dénombre 395 décès en tout depuis le début de l'épidémie (soit +22 depuis le début de la semaine), dont 310 à l'hôpital et 85 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Covid-19: l'efficacité des candidats vaccins



Covid-19 : l'efficacité des candidats vaccins

Estimation du taux d'efficacité des vaccins contre le SARS-CoV-2 selon les résultats préliminaires des essais cliniques *



* En date du 23 novembre 2020. Essais cliniques de phase III terminés pour BNT162b2. D'autres essais sont en cours et les résultats n'ont pas encore fait l'objet d'un examen par les pairs.

Sources : communiqués des entreprises, ministère de la Santé de Russie











Les annonces se multiplient dans la course au développement d'un vaccin contre le coronavirus. L'université d'Oxford et le groupe pharmaceutique AstraZeneca ont publié des résultats préliminaires qui montrent que ChAdOx1 nCoV-2019, leur candidat vaccin, est efficace à 70,4 %, bien qu'il puisse atteindre une protection de 90 % si une demi-dose est prise au départ, suivie d'une dose complète. Ces résultats positifs font suite à l'annonce d'un vaccin efficace à 95 % par Pfizer et BioNTech, alors que Moderna a



également annoncé un vaccin atteignant 95 % d'efficacité. Les deux vaccins précédemment cités sont basés sur l'introduction de matériel génétique, l'ARNm, dans le corps humain afin de produire des protéines qui empêchent le coronavirus de pénétrer dans les cellules. Le vaccin de l'université d'Oxford/AstraZeneca et celui développé par le Centre Gamaleya de Moscou (qui a annoncé une efficacité de 92 %) ont quant à eux la particularité d'être des vaccins à adénovirus, c'est à dire utilisant un virus inoffensif comme vecteur pour induire la réponse immunitaire.

Malgré son efficacité moindre en utilisant une seule dose, le vaccin Oxford/AstraZeneca s'est révélé efficace dans différentes tranches d'âge et en particulier chez les personnes âgées (plus de 70 ans). Il est également nettement moins cher que les autres vaccins en cours de développement et beaucoup plus facile à stocker, ce qui en fait potentiellement un vaccin adapté aux problématiques des régions les plus pauvres du globe. Le vaccin de Moderna doit par exemple être conservé à des températures comprises entre 2 et 8 °C pendant 30 jours, tandis que le vaccin Pfizer/BioNTech doit être stocké à 80 °C, ce qui entraîne inévitablement de plus grosses contraintes logistiques.

De Tristan Gaudiaut pour <u>Statista</u>

3 mois supplémentaires pour le paiement du solde de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

27 octobre 2025 |



Ecrit par le 27 octobre 2025



Compte-tenu de la persistance de la crise sanitaire, les entreprises qui se trouveraient en difficulté pour payer leur CFE au 15 décembre prochain, peuvent obtenir, sur simple demande, un report de 3 mois de leur échéance.

La demande doit être adressée, de préférence par courriel, auprès de leur service des impôts des entreprises dont les coordonnées figurent sur leur avis de CFE. Pour les entreprises mensualisées, la demande de suspension du paiement doit également lui être transmise d'ici le 30 novembre. Pour les entreprises prélevées à l'échéance, elles peuvent, sous le même délai, arrêter leur prélèvement directement depuis leur espace professionnel sur www.impots.gouv.fr.

Par ailleurs, les entreprises prévoyant de bénéficier au titre de 2020 d'un plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée pourront anticiper le dégrèvement attendu en l'imputant directement sur le montant du solde de la CFE 2020. Une marge d'erreur exceptionnelle de 20 % sera tolérée pour cette imputation et aucune pénalité ne sera appliquée. Les entreprises concernées sont invitées à en informer leur service des impôts des entreprises, de préférence par courriel.

Concernant les grandes entreprises, comme pour l'ensemble des mesures de trésorerie exceptionnelles mises en œuvre depuis le début de la crise sanitaire, ces reports d'échéances sont réservés aux



entreprises ne procédant à aucun versement de dividende ou rachat d'actions en 2020 et n'ayant pas leur siège fiscal ou de filiale sans substance économique dans un État ou territoire non coopératif en matière fiscale.

Quel est votre risque d'être exposé au Covid-19 lors d'un regroupement ?

Grâce au site internet <u>covidtracker</u> conçu par deux étudiants français, il est désormais possible de calculer, en temps quasi-réel dans chaque département, son risque d'exposition à une personne porteuse du Covid lors d'un rassemblement.

Actuellement, en Vaucluse le risque d'être exposé à une personne, au moins, lors d'un regroupement de 100 individus est de 47 %. Cette proportion est identique en Ardèche et s'élève à 48 % dans la Drôme et 53 % dans les Hautes-Alpes. Elle se monte également à 41 % dans le Gard, 39 % dans les Bouches-du-Rhône, 38 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, 36 % dans le Var, 33 % dans les Alpes-Maritimes et 31 % dans l'Hérault.

Ce <u>calculateur</u> mis au point par les créateurs de covidtracker (des étudiants, un enseignant chercheur ainsi qu'un chef de projet digital) fait également apparaître que ce taux de risque ne s'élève plus qu'à 31 % dans les Hautes-Alpes, 28 % dans la Drôme, 27 % dans le Vaucluse et l'Ardèche, 23 % dans le Gard, 22 % dans les Bouches-du-Rhône, 21 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, 20 % dans le Var, 18 % dans les Alpes-Maritimes et 17 % dans l'Hérault lorsque ce regroupement ne compte plus que 50 personnes.

10 000 masques pour les écoles primaires des communes de la Cove

27 octobre 2025 |



Ecrit par le 27 octobre 2025



La <u>Cove</u> et ses 25 communes membres ont fait une commande groupée de 10 000 masques pour la protection des élèves dans les écoles primaires.

Il s'agit de masques en tissu fabriqués en France et homologués par l'État. Légers, les masques facilitent la respirabilité pour les jeunes enfants en réponse au souci exprimé par les parents d'élèves. Pourvus d'élastiques ajustables derrière les oreilles grâce à un système de perles, les masques sont lavables et réutilisables 50 fois. A noter que chaque écolier bénéficiera de 2 masques.

Les communes concernées : Aubignan, Le Barroux, Le Beaucet, Beaumes-de-Venise, Beaumont-du Ventoux, Bédoin, Caromb, Carpentras, Crillon-le-Brave, Flassan, Gigondas, Lafare, Loriol-du-Comtat, Malaucène, Mazan, Modène, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Sarrians, Suzette, Vacqueyras et Venasque.

Continuité des services de la Cove

27 octobre 2025 |



Ecrit par le 27 octobre 2025



Avec la crise sanitaire du Covid-19, la Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (Cove) s'adapte aux contraintes sanitaires tout en assurant la continuité des services. Ainsi, l'accueil physique et téléphonique est assuré à l'Hôtel de la Cove aux horaires habituels. Concernant la gestion des déchets, les tournées de collecte ordures ménagères et tri sélectif, la collecte des encombrants et le broyage à domicile sont maintenus. De même, les déchetteries et la composterie sont ouvertes sur les plages horaires habituelles. Le réseau Trans'Cove fonctionne normalement. Le marché horticole et pépinières du vendredi est maintenu selon le protocole sanitaire renforcé en vigueur lors du précédent confinement.

Côté petite enfance, les Relais assistants maternels (RAM) annulent les ateliers d'éveil destinés aux assistants maternels et enfants alors que les rendez-vous administratifs sont maintenus. Par ailleurs, les crèches restent ouvertes dans le respect des protocoles en vigueur et les rendez-vous de pré-inscriptions sont maintenus. Pour les Lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) maintien des accueils avec limitation à 4 familles simultanément à Carpentras mais pas d'accueil pour le moment à Malaucène. Enfin, l'ensemble des animations culturelles est annulé, y compris le Festival des soirées d'automne, alors que le kiosque itinérant des 'Rendez-vous de la Cove' sur les marchés des communes est suspendu.



Comment évolue la courbe des hospitalisations

Comment évolue la courbe des hospitalisations Évolution quotidienne du nombre de patients hospitalisés en France (dont réanimations) en raison du Covid-19 Hospitalisations Réanimations 35 000 30 000 25 000 20 000 15 000 10 000 5 000 0 18 12 Juill. Août Mars Avr. Mai Juin Sept. Oct. Nov. Sources : Santé publique France via Esri France statista 🔽

En se basant sur les données de Santé publique France compilées par Esri, cette infographie de Statista dresse un aperçu de l'évolution du nombre d'hospitalisations et de patients en réanimation en France à cause du Covid-19. Lors du pic épidémique d'avril dernier, on recensait plus de 30 000 hospitalisations et 7 000 cas en réanimation sur tout le territoire. Les chiffres ont ensuite progressivement diminué pour descendre sous la barre des 5 000 hospitalisations (dont 350 à 400 cas graves) au cours du mois d'août.



Alors que les autorités alertaient sur la hausse de la circulation du virus dès le début de l'été, le nombre d'hospitalisations a augmenté moins vite que les contaminations et est resté relativement stable jusqu' à fin août, en partie car la population affectée était plutôt jeune et peu fragile. Mais avec l'arrivée de l'automne, l'augmentation du nombre d'hospitalisations et d'admissions en réanimation s'est accélérée. Le 12 novembre, on recensait plus de 32 000 patients hospitalisés en France, dont près de 5 000 en service de réanimation, soit un niveau similaire à celui observé durant le premier pic début avril. Comme le montre le graphique, l'allure de la courbe semble toutefois marquer un début de ralentissement.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**